

Note explicative

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si vous souhaitez faire acte de candidature au Conseil d'Administration, celle-ci doit être déposée dans les formes et délais suivants.

1. Dispositions générales

Le dépôt des candidatures est obligatoire. **La date limite de dépôt est fixée au mercredi 18 juin 2025 à 16 heures.**

Ouvertes exclusivement aux délégués élus le 22 mai dernier, les candidatures doivent être transmises à la Caisse, sur l'un des trois sites départemental (Bourges, Chartres ou Orléans) ou envoyées par mail à l'adresse secretariat_direction.blf@bcl.msa.fr. Il sera délivré un récépissé au candidat ou au mandataire qui déposera une liste du 2^{ème} collège ou des candidatures groupées du 1^{er} ou du 3^{ème} collège ou une candidature individuelle du 1^{er} ou du 3^{ème} collège.

Les bulletins de vote seront édités par la MSA.

2. Dispositions propres aux 1^{er} et 3^{ème} collèges

Les candidatures sont individuelles mais peuvent, le cas échéant, être présentées de manière groupée. Chaque déclaration de candidature doit être signée par le candidat et accompagnée de la copie d'une pièce d'identité. Un imprimé est joint en annexe.

Cas particulier des personnes morales relevant du 3^{ème} collège.

Il est rappelé que c'est la personne morale elle-même qui est candidate et non pas la personne physique qu'elle désignera pour se faire représenter au Conseil d'Administration si elle est élue. Toutefois, l'identité de la personne physique désignée doit figurer sur la déclaration de candidature ; cette personne doit être ressortissant de la MSA.

3. Dispositions propres au 2^{ème} collège

Les candidats sont obligatoirement des délégués présentés sous forme de listes par les organisations syndicales représentatives sur le plan national. Chaque liste doit comporter un nombre minimum de 4 noms et un nombre maximum de 8 noms par département.

L'acte de candidature se compose d'une déclaration collective mentionnant la position des candidats sur la liste et portant leur signature, accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles signées des candidats et de la copie d'une pièce d'identité pour chacun. Les personnes susceptibles d'être intéressées sont invitées à se rapprocher des syndicats.

Pour permettre ce dépôt dans les meilleures conditions, nous vous invitons à contacter :

 à Bourges :

- David JOULAIN au 06.72.86.84.15
- ou Patricia BLANQUET au 02.48.55.40.03

 à Chartres :

- Georgia Patricia MACIEL DE FREITAS au 06.85.31.03.97
- ou Dominique HUVETTE au 02.37.30.45.12

 à Orléans :

- Sylvie ARMENGAUD au 06.19.70.27.20
- ou Elise NOREST au 02.38.60.55.23
- ou Edith RIVIERE au 02.38.60.56.18